

Le Secrétaire Général

Mesdames, Messieurs les Présidents (es) de
Comités Régionaux et Comités Départementaux
et de clubs

N/REF/MS/CA

Pantin, le vendredi 21 février 2014

Objet : Engagement FFN - Emplois d'Avenir

Mesdames, Messieurs les Présidents (es) de Comités Régionaux,
Mesdames, Messieurs les Présidents (es) de Comités Départementaux,
Mesdames, Messieurs les Présidents (es) de Clubs,

La Fédération Française de Natation s'est engagée dans les politiques ministérielles d'emplois au profit des jeunes, en élaborant une stratégie nationale de déploiement des « Emplois d'Avenir » au sein du réseau fédéral.

Cet engagement s'est officiellement traduit le jeudi 16 janvier 2014, par la signature, dans les locaux de la Fédération, d'une Convention Cadre avec le Ministère des Sports en présence de Madame la Ministre des Sports, Madame Valérie Fourneyron.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions de déploiement des emplois d'avenir au sein de nos structures fédérales et de définir la typologie des emplois concernés, les parcours de formation pouvant être proposés, les moyens fédéraux mis en œuvre.

Nous avons défini l'objectif de 100 emplois d'avenir à créer d'ici la fin de l'année 2014. Cet objectif nous semble raisonnable à atteindre au regard de notre potentiel de structures employeurs et des possibilités offertes par ce dispositif. Effectivement, ces emplois d'avenir représentent une véritable opportunité pour permettre à nos clubs de se professionnaliser en recrutant et formant un jeune.

Pour aider et accompagner l'ensemble des dirigeants des comités régionaux, départementaux et clubs dans les démarches de création d'un emploi d'avenir, nous avons défini un plan d'actions.

En premier lieu, nous vous proposons un guide méthodologique qui détaille les étapes successives de création d'un emploi d'avenir et expose les questions clés à se poser avant de s'engager dans la création d'un tel emploi : comment recruter un jeune ? Quelles missions à octroyer au jeune ? Comment définir le parcours de formation du jeune ? Quelles formations à proposer ? Le coût financier de l'emploi ?

Cet outil se veut pragmatique et simple d'utilisation, il vous permettra de vérifier la faisabilité de création d'un emploi d'avenir au sein de votre structure, de vous poser les bonnes questions et ainsi, de garantir la réussite de votre projet d'emploi.

En second lieu, l'INFAN va au cours de l'année 2014, programmer cinq sessions de formations de dirigeants bénévoles (une session par inter région + une organisée à l'INFAN), ouvertes aux dirigeants des comités régionaux, départementaux et clubs.

La thématique retenue pour l'année 2014 est la gestion des ressources humaines : les relations employeur/salarié.

Au cours de cette journée de formation, la question des emplois d'avenir sera traitée afin d'expliquer en direct les démarches de création d'emploi et apporter les informations et conseils utiles.

Enfin, la fédération dispose d'une personne ressource : Catherine ARRIBE, responsable de l'INFAN qui est en charge du suivi du déploiement des emplois d'avenir au sein du réseau fédéral.

Pour toutes demandes d'informations et/ou pour tous projets de création d'emploi d'avenir, nous vous demandons de la contacter par mail : catherine.aribe@ffnatation.fr ou par téléphone : 01 41 83 87 64

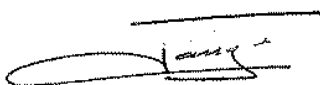
Pour finir, nous devons dans le cadre de la Convention Cadre, informer régulièrement le Ministère des Sports sur l'état d'avancement de notre objectif en précisant le nombre et le type d'emplois créés, le niveau de formation initiale du jeune et la qualification visée, en résumé, les informations qui figurent sur le document Cerfa que chaque employeur, d'emploi d'avenir doit signer et remettre à la mission locale ou le Pôle Emploi.

C'est pourquoi, je profite de ce courrier pour recenser tous les emplois d'avenir déjà créés dans les clubs, les comités départementaux et régionaux et vous demander de bien vouloir renvoyer dans les plus brefs délais, par mail à Catherine ARRIBE, les informations demandées et transmettre une copie de votre document Cerfa.

En complément de ce courrier, vous trouverez la Convention Cadre, le guide méthodologique de création d'un emploi d'avenir, ainsi que la fiche de recensement des emplois d'avenir.

Les dates des sessions de formation des dirigeants vous seront communiquées ultérieurement par l'INFAN.

Espérant vous voir nombreux à vous engager dans ce dispositif d'emploi, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents (es), mes salutations les plus cordiales.



Le Secrétaire Général
Michel SAUGET